

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

I. Contexte

Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) établit sans ambiguïté la réalité du réchauffement de la planète et présente les signes perceptibles du changement climatique dans différents endroits du globe. En concordance avec les conclusions de ce rapport, toutes les études scientifiques, les rapports d'experts et les observations des praticiens de terrain s'accordent sur le fait que ce sont les pays pauvres et en particulier ceux d'Afrique qui souffriront le plus des conséquences du changement climatique. Ceci, en partie, en raison du fait que les écosystèmes tropicaux s'adaptent moins facilement aux variations climatiques et notamment celles de température que les écosystèmes tempérés, et aussi parce que ces pays ne disposent pas de capacités requises pour faire face aux impacts du changement climatique et protéger leur population. La forte prégnance des préoccupations du court terme et notamment celles de la réduction de l'extrême pauvreté tend à y occulter la problématique du changement climatique qui s'en trouve relégué à un rang de non priorité.

L'Afrique est le continent où le taux de pauvreté est relativement parmi les plus élevés au monde. La majorité de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté (1\$/hab/j). C'est aussi le continent le plus faiblement industrialisé. Bien que préjudiciables pour son développement socioéconomique et technologique, la faible industrialisation et le très bas niveau de développement de la majorité des pays africains font du continent la région du monde qui contribue le moins aux émissions de gaz à effet de serre, 4% seulement des émissions globales. Les conclusions du rapport Stern sur l'économie du changement climatique indiquent que la hausse probable de 5 à 6°C des températures entraînera d'ici 2100 une perte de 5 à 10% de la production mondiale, et de 3 à 4 fois plus de celle des pays pauvres, très vulnérables. A un tel rythme, l'Afrique risquera de s'enfermer dans un cercle de décroissance et de crises.

Selon les Nations Unies, l'Afrique subsaharienne n'est pas en voie d'atteindre aucun des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'échéance 2015, malgré les avancées majeures constatées dans plusieurs domaines. Or, il est admis par tous les spécialistes que les impacts du changement climatique vont inverser les tendances d'amélioration d'atteinte des Objectif du Millénaire pour le Développement.

Gravement préoccupée par la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et de production de l'Afrique au changement climatique et aux faibles capacités de riposte du continent, la huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine, tenue à Addis Abéba en janvier 2007, a retenu le changement climatique comme l'une des préoccupations prioritaires et a lancé un appel de coopérations aux partenaires pour appuyer les pays africains et les communautés économiques régionales afin qu'ils puissent intégrer de façon efficace la problématique du changement climatique dans leurs plans de développement.

Les négociations actuelles sur le changement climatique recherchent un nouvel élan pour l'après 2012 qui prendrait en compte les leçons du Protocole de Kyoto et la nécessaire

convergence des priorités des diverses Parties. Dans cette perspective elles ont identifié quatre domaines-clés pour un dialogue de haut niveau, pour la coopération et l'action de long-terme sur le changement climatique et imprimer ce nouvel élan dans la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit du développement durable, des technologies, de l'adaptation et des opportunités de marché. L'Afrique se doit d'y inscrire sa spécificité et ses priorités et d'en saisir les opportunités pour son développement.

Lors du dernier sommet en juin 2007 à Heilidendamm, Allemagne, les membres du G8 ont fait de leur objectif une réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 afin de stabiliser ces dernières et de limiter les conséquences du changement climatique. Pour atteindre cet objectif les pays fortement émetteurs de gaz à effet de serre s'appuieront sur les mécanismes de marché, dits de flexibilité, mis en place dans le protocole de Kyoto. L'épanouissement économique des pays en développement s'inscrira nécessairement dans une croissance sobre en émission de gaz à effet de serre qu'il convient de définir et d'accompagner. Dans ce contexte, la communauté internationale est de plus en plus sollicitée pour donner un sens concret à la solidarité internationale, notamment par la mise en oeuvre des mesures et des mécanismes pour faire face aux changements climatiques ainsi que par la mise en oeuvre de programmes d'adaptation, par le financement du Programme de Développement Durable, afin de rapprocher au maximum les objectifs tels que définis dans le Projet du Millénaire des Nations Unies (2005) et les décisions du G8, en Ecosse (2005).

II. Justification de la Conférence de Tunis

En réponse à ces défis environnementaux et socio-économiques majeurs, placés actuellement au cœur de l'ordre du jour des grandes réunions internationales, et dans la perspective d'une contribution à l'effort mondial de sensibilisation sur les enjeux du changement du climat, la Tunisie souhaite accueillir du 18 au 20 novembre 2007, **une conférence internationale sur les impacts des changements climatiques et l'identification d'une stratégie d'adaptation aux niveaux du continent africain et de la région méditerranéenne**. Cette conférence, à laquelle seront invitées des personnalités de très haut niveau et d'éminents experts, sera couronnée par "**la Déclaration de Tunis pour une solidarité internationale visant la protection de l'Afrique et la région de la Méditerranée contre les effets adverses du changement climatique**". D'autre part, un plan d'action concret sera proposé pour la mise en place de projets prioritaires d'adaptation pour les gouvernements, les entreprises et la société civile.

Aussi bien la Déclaration de Tunis que le plan d'action seront présentés à la Réunion des Parties à la Convention sur les Changements Climatiques COP-13 à Bali.

Ceci permettra en même temps d'imprimer une dynamique nouvelle aux actions jusqu'ici timides des pays africains et du bassin méditerranéen sur le plan international dans le domaine des changements climatiques.

En effet, et malgré l'intérêt de plus en plus croissant que suscitent les changements climatiques au niveau mondial, la mobilisation et l'action internationales, en faveur des pays en voie de développement vulnérables, demeurent, à ce jour, insuffisantes et bien en deçà des enjeux posés par ce phénomène planétaire. Les mécanismes financiers et autres fonds prévus par les accords internationaux pour appuyer les programmes d'adaptation et de riposte aux

changements climatiques, ne sont pas encore opérationnels et leur mise en œuvre effective risque d'accuser un retard sensible.

L'organisation de cette Conférence, qui sera placée sous le haut patronage du **Président de la République, Monsieur Zine El Abidine Ben Ali**, bénéficie actuellement du soutien du gouvernement néerlandais, de nombreux pays africains et européens, et d'une pléiade d'organisations et d'institutions internationales et régionales, à l'instar du Forum Mondial du Développement Durable, l'Observatoire du Sahara et du Sahel la Banque Africaine de Développement, le Plan d'Action pour la Méditerranée, l'Agence Allemande de coopération Technique (GTZ), l'Agence Française pour le Développement (AFD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale.

La présente initiative vient compléter plusieurs actions, déjà engagées par La Tunisie, dans les domaines de la concertation et l'échange d'informations et d'expériences, dont notamment :

- L'Organisation de la Conférence Ministérielle sur le Développement Durable dans la Méditerranée, en 1994, qui a abouti à l'adoption de "l'Agenda 21 pour la Méditerranée",
- L'Organisation de la Conférence Internationale des pays de la francophonie, en 2001, en préparation du Sommet Mondial sur le Développement Durable "Rio+10", tenu en 2001 à Johannesburg,
- L'Organisation de la Conférence Internationale sur "le Tourisme et les Changements Climatiques", en 2003, qui a été couronnée par "la Déclaration de Djerba" sur ce thème,
- L'Organisation de la Conférence Scientifique Internationale sur "l'Avenir des Terres Arides", tenue en juin 2006 dans le cadre de la célébration de l'année mondiale de la désertification proclamée par les Nations Unies.

III. Objectifs visés par la Conférence

- Identifier des stratégies d'adaptation et de riposte aux changements climatiques pour les régions de l'Afrique et de la Méditerranée.
- Intégrer le nouveau "facteur de stress" lié aux impacts potentiels des changements climatiques dans les stratégies de développement durable des pays en développement africains et de la région de la Méditerranée.
- Dynamiser une action et une mobilisation internationales en faveur des pays en développement de l'Afrique et de la Méditerranée pour faire face aux défis posés par les changements climatiques.
- Renforcer la coopération entre les pays africains et les pays de la Méditerranée sur les questions relevant des changements climatiques.
- Amorcer une action concertée entre les pays africains et ceux de la région méditerranéenne à même de renforcer leurs capacités de négociation, de défendre leurs intérêts communs et de bénéficier au mieux des opportunités offertes par les mécanismes de financement prévus par la Convention sur les Changements Climatiques et le Protocole de Kyoto, notamment le Fonds d'Adaptation et le Mécanisme de Développement Propre.
- Contribuer à la sensibilisation des décideurs et de la population des pays africains et de ceux de la Méditerranée sur les impacts potentiels des changements climatiques et sur la nécessité d'une action efficace pour mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et de riposte, à moyen et long termes.

- Contribuer à la préparation des négociations pour l'après 2012 qui seront engagées à Copenhague lors de la 14ème Conférence des Parties

IV. Outputs majeurs de la Conférence

- La Déclaration de Tunis sur les stratégies d'adaptation de l'Afrique et de la région de la Méditerranée aux changements climatiques et la mobilisation d'une solidarité internationale pour appuyer la mise en œuvre de ces stratégies.
- Un plan d'Action concret visant la mise en place de projets prioritaires d'adaptation pour les gouvernements, les entreprises et la société civile, avec une intégration de l'approche genre.
- Une communauté internationale et des décideurs des pays de l'Afrique et de la région de la Méditerranée sensibilisés et convaincus du besoin d'une action immédiate pour se préparer aux effets potentiels des changements climatiques.
- Une intégration effective des changements climatiques dans les stratégies de développement durable des pays concernés de l'Afrique et de la région de la Méditerranée.

V. Déroulement de la Conférence

La Conférence de Tunis se déroulera sur trois jours entre le 18 et le 20 novembre 2007.

La journée du 18 novembre sera consacrée à la session inaugurale. Elle sera suivie par un dîner en l'honneur des personnalités invitées.

Le 19 novembre 2007 se tiendra une session plénière dont le thème majeur portera sur "les changements climatiques: défis au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté". Au cours de la même journée, se tiendront des ateliers portant sur des thèmes aussi importants que l'adaptation de l'agriculture, des ressources en eaux, des écosystèmes... aux changements climatiques, ou le rôle de l'énergie et des énergies renouvelables dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques ou encore la viabilité des entreprises dépendant de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que la sécurité alimentaire. Une attention particulière sera accordée aux questions liées aux aspects de financements.

Une attention particulière sera accordée, lors de cette Conférence, à la participation active de la femme, dans le cadre des groupes majeurs.

Les comptes-rendus de ces sessions seront présentés et synthétisés lors d'une réunion à haut niveau qui se tiendra l'après-midi du 19 novembre 2007.

Le 20 novembre 2007 se tiendront trois sessions parallèles (ateliers de travail) portant sur l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies de développement durable, les moyens de financement de l'adaptation et les rôles des parties prenantes pour relever les défis de l'adaptation.

Les outputs de ces sessions seront présentés lors de la session plénière de l'après-midi du 20 novembre et seront valorisés pour formuler des stratégies d'adaptation pour l'Afrique et la région méditerranéenne, ainsi que la rédaction de la Déclaration de Tunis sur la solidarité internationale pour protéger l'Afrique et la région de la Méditerranée contre les impacts négatifs des changements climatiques.

Il serait opportun que les résultats de cette conférence soient présentés lors des prochaines manifestations internationales et particulièrement la Conférence des parties à la Convention sur les Changements Climatiques qui se tiendra à Bali (décembre 2007).

PLAN D'ACTION DE TUNISPOUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE ET DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE, DANS UN CADRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

AVANT-PROPOS

Le présent Plan d'Action a été préparé pour être soumis à la Conférence Internationale "Solidarité Internationale pour une stratégie contre le changement climatique en Afrique et dans la région de la Méditerranée " (Tunis 18 – 20 novembre 2007).

Ce Plan d'Action émane de la volonté de renforcer la solidarité internationale pour permettre aux pays de la région de mener à bien leurs stratégies et plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques. C'est pourquoi il ne traite que de questions considérées prioritaires et pouvant être traitées à travers la coopération et la solidarité internationale.

Après son examen, revue et adoption par la dite Conférence de Tunis, le Plan d'Action sera présenté à la Réunion des Parties à la Convention sur le changement climatique (COP-13) à Bali, décembre 2007.

Introduction

1. La solidarité entre Etats est un des principes promus par la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) notamment en matière d'adaptation des pays en développement à l'impact du changement climatique. Ainsi L'article 4.4 de la Convention stipule clairement que "Les pays développés parties et les autres Parties développées figurant à l'annexe II aident également les pays en développement parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique à faire face au coût de leur adaptation aux dits effets".
2. L'Afrique est une des régions du monde les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité est aggravée par les situations sociales et économiques difficiles dans lesquelles se trouvent une grande partie de la population africaine. En région méditerranéenne, les pays de la rive sud sont aussi vulnérables et comme c'est le cas pour les pays africains, ils ne pourront faire face aux impacts du changement climatique et s'y adapter que si des mécanismes de soutien et de coopération internationale plus efficaces sont développés, et/ou renforcés.
3. Dans le cadre du présent plan d'action, l'adaptation est définie par l'ensemble des mesures prises, ainsi que des changements opérés dans les systèmes de gouvernance, pour faire face aux changements climatiques déjà visibles et ceux les probables dans l'avenir.
4. L'adaptation aux changements climatiques fait l'objet depuis quelques années de plusieurs analyses, la plupart dans le cadre de la CCNUCC et avec l'aide de son Secrétariat et ses groupes d'experts. Quelques pays africains ont élaboré des plans nationaux d'adaptation. Ces plans visent en général à minimiser les impacts négatifs du changement climatique et à se préparer pour faire face aux impacts inévitables de tels changements. Certains visent également à mettre à profit les opportunités offertes par le changement climatique.

1. Objectifs du Plan d'Action

5. L'objectif principal de ce plan d'action est d'aider les pays de l'Afrique et de la Région méditerranéenne à prendre les mesures appropriées en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs impacts et ce dans un cadre de solidarité internationale.
6. Ce plan d'action ne remplace en rien les Plans d'adaptation nationaux (NAPA) élaborés et mis en oeuvre au niveau national, ni les programmes des organisations internationales concernées, il intervient plutôt en appui à ces plans d'action pour leur assurer plus de chance de succès et ce en focalisant sur les besoins spécifiques de la région en matière d'adaptation aux changements climatiques dont la solution pourrait être obtenue à travers la solidarité internationale, la coordination et l'échange et l'assistance mutuelle entre les pays.
7. Il a été conçu tenant compte d'une part des priorités retenues dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et des approches recommandées pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à leurs effets, et d'autre part des spécificités des régions africaine et méditerranéenne qui englobent plusieurs pays des moins développés. Il focalise sur les aspects prioritaires pour aider, à travers une série d'actions, les pays de l'Afrique et de la région Méditerranéenne à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2. Actions recommandées

2.1 Appui à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans nationaux d'adaptation.

8. Considérant que plusieurs des pays les moins développés ne disposent pas des capacités pour identifier leur besoins les plus pressant en matière d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique, la septième conférence des Parties de la CCNUCC (COP7, Marrakech, novembre 2001) a adopté des lignes directrices pour la préparation des plan nationaux d'adaptation (NAPA) aux changements climatiques (décision 28/CP.7). Les NAPA identifient les besoins les plus urgents et immédiats en matière d'adaptation.
9. Plusieurs pays africains ont déjà élaboré leurs plans nationaux d'adaptation avec l'appui notamment du Fonds Environnemental Mondial (FEM). Il est important de continuer cet effort pour que tous les pays disposent d'un tel plan national en veillant à ce que leur élaboration soit conduite selon un processus conforme aux dites lignes directrices. A cet effet, il faut que les moyens financiers et humains soient assurés.
10. L'élaboration des NAPA est un domaine où la solidarité internationale pourrait jouer un rôle important notamment à travers l'assistance technique et l'échange d'expériences.
11. Les NAPA ne sont pas une fin en eux-mêmes, ils n'ont d'intérêt que s'ils sont suivis d'actions permettant de satisfaire les besoins identifiés. Il est donc crucial pour les régions africaine et méditerranéenne que des projets de coopération multilatéraux ou bilatéraux soient développés et financés pour assurer une mise en oeuvre rapide des actions préconisées par les NAPA.

2.2. Intégration de l'adaptation aux Changements Climatiques dans des stratégies et des plans de développement :

Afin de faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans des stratégies et des plans de développement :

Quelques actions devraient être instamment prises :

12. Au niveau local et national, il serait important d'améliorer les connaissances des communautés les plus vulnérables, pour promouvoir les modèles de climat, les systèmes de détection précoce à de

plus petites échelles, pour intégrer le Changement climatique dans les réseaux sociaux qui respectent les valeurs sociales et culturelles et renforcent la coopération entre les autorités nationales en vue de transférer les meilleures pratiques, les technologies propres et les leçons retenues relatives aux programmes et aux projets nationaux d'adaptation.

13. Au niveau régional, il serait important d'inventorier et d'améliorer les politiques et les institutions concernées par le Changement climatique, pour identifier les questions transfrontalières et les économies d'échelle des ressources naturelles et de la gestion d'énergie.
14. Au niveau international, il est essentiel d'intégrer les adaptations aux changements climatiques aux Objectifs de Développement du Millénaire et de s'assurer que les ressources, y compris les fonds internationaux de coopération de développement, sont bien ciblés pour aider les pays en voie de développement à intégrer les adaptations aux changements climatiques dans leurs stratégies de développement national aussi bien que dans leurs plans d'action aux niveaux national et régional. La communauté internationale doit s'engager à aider les pays les plus indigents et les plus vulnérables à faire face aux implications du changement Climatique.

2.3. Renforcement la participation des parties prenantes

15. La nature et la distribution géographique des impacts du changement climatique imposent pour les contrer une approche basée sur la participation de toutes les parties prenantes et notamment les populations locales. Toutefois dans plusieurs pays africains et méditerranéens, ces parties prenantes ne sont pas suffisamment sensibilisées aux enjeux du changement climatique. Par ailleurs, même sensibilisées, ces parties prenantes ne pourront agir efficacement que si elles ont les capacités nécessaires tant sur le plan des compétences que celui des moyens financiers. Par ailleurs, dans bon nombre des pays, les systèmes politiques, institutionnels et réglementaires en place ne sont pas suffisamment adaptés pour une implication efficace des parties prenantes.

- Renforcer les capacités locales

16. Pour que toutes les parties prenantes puissent contribuer efficacement à l'élaboration et la mise en ouvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, il est urgent de développer des programmes d'information et de formation touchant les aspects organisationnels et techniques. Ces programmes doivent aussi améliorer l'aptitude des parties prenantes à communiquer, à travailler en réseaux et à formuler leurs besoins en ciblant les sources appropriées de financements.
17. Une attention particulière est à accorder aux ONG notamment celles agissant à une échelle locale.

- Renforcer le rôle de la femme et faciliter son intervention dans la mise en ouvre des mesures d'adaptation

18. Dans plusieurs des pays africains et méditerranéens, la femme, en plus de son rôle social aux niveaux familial et autres, joue un rôle particulièrement important dans la conduite quotidienne de plusieurs activités pertinentes pour la gestion des ressources naturelles (travail su sol, irrigation, ramassage du bois combustible, eau potable, etc.). La femme est de ce fait un intervenant à travers duquel plusieurs mesures d'adaptation aux changements climatiques pourraient être efficacement mises en ouvre. La femme, en tant que mère de famille, peut également agir dans l'éducation des générations futures en inculquant à ses enfants les concepts et les bonnes pratiques nécessaires à une adaptation optimale aux changements climatiques.
19. Il est vrai que plusieurs programmes dans la région sont dédiés à la consolidation du rôle de la femme dans plusieurs domaines. Mais il s'avère nécessaire, dans le cadre du présent plan d'action, d'agir pour augmenter la capacité de la femme africaine et méditerranéenne à faire face aux

impacts du changement climatique et à maîtriser les pratiques et alternatives permettant une meilleure adaptation de sa communauté à ces impacts.

20. Pour renforcer le rôle de la femme, il est nécessaire de mener des campagnes de sensibilisations et des journées d'information à l'échelle locale conçues de façon à mobiliser l'attention de la femme et susciter son intérêt. Par ailleurs dans les zones où les traditions ne permettent pas aux femmes d'intervenir dans la réflexion collective et la formulation de solution, il convient d'organiser, dans le respect des traditions locales, des rencontres d'information et de concertation avec la femme sur les thèmes des impacts du changement climatique et des mesures et pratiques d'adaptation à mettre en place.

- Promouvoir la bonne gouvernance de l'adaptation aux changements climatiques

21. L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques nécessitent des systèmes institutionnels et réglementaires adéquats. Il est important que ces systèmes soient adaptés aux spécificités de chaque pays tout en assurant un minimum d'harmonisation au niveau régional. Les ajustements institutionnels et réglementaires sont évidemment du ressort de chaque Etat, mais une grande partie des pays de la région ne disposent pas des moyens suffisants permettant une intervention efficace des structures institutionnelles et pour l'application effective des réglementations mises en place. La coopération bilatérale et multilatérale devrait être orientée dans ce domaine vers le renforcement des systèmes institutionnels nationaux concernés par l'adaptation aux changements climatiques de façon à ce qu'ils intègrent, dans leur fonctionnement, plus de transparence et de décentralisation ainsi que l'accès à l'information et la participation active des acteurs dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement.
22. Renforcer l'information, les programmes de sensibilisation et la diffusion des leçons retenues à travers la mise en œuvre de petits projets.
23. Consolider l'implication et la participation de la société civile dans l'élaboration des stratégies et des plans d'adaptation, et la mise en œuvre des projets d'adaptation.
24. Intégrer les priorités des sociétés civiles et les connaissances locales dans la planification des projets d'adaptation.

2.4. Adaptation aux changements climatiques de l'agriculture et de la gestion des écosystèmes naturels

25. Assurer une gestion rationnelle de l'Agriculture et des écosystèmes naturels est un des principaux défis tant sur le plan environnemental que celui de la sécurité alimentaire. Plusieurs exemples à travers le monde montrent que les implications sociales et politiques des échecs des stratégies agricoles et de gestion des écosystèmes peuvent s'avérer désastreuses. De nos jours toute politique dans ce domaine doit tenir compte des impacts attendus du changement climatique. L'amélioration du niveau de vie des populations et la sécurité alimentaire des peuples de la région passent par le développement de systèmes agricoles plus efficaces et respectueux des ressources naturelles et de l'environnement. Or, l'agriculture et les écosystèmes naturels de l'Afrique et de la Région méditerranéenne sont très vulnérables aux changements climatiques. Cette vulnérabilité est aggravée par plusieurs facteurs tels que la pauvreté, les sécheresses répétitives et la grande dépendance par rapport à l'agriculture pluviale. Les prévisions d'impacts du changement climatique pour la région indiquent que la vulnérabilité de l'agriculture sera accentuée et il est donc nécessaire de préparer ce secteur à supporter les effets du changement climatique. Les actions suivantes faciliteront la mise en œuvre par les pays de la région de leurs programmes d'adaptation aux changements climatiques de l'agriculture et de la gestion des écosystèmes naturels.

- Promouvoir les pratiques les plus adaptées

26. Il est nécessaire d'inventorier et d'analyser les pratiques qui accroissent la vulnérabilité de l'agriculture et des écosystèmes naturels en vue de les éliminer ou d'y apporter des améliorations. De même, les acquis des bonnes expériences et les savoir-faire locaux en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des écosystèmes naturels devraient être inventoriés, capitalisés et diffusés. Une attention particulière devrait être réservée à l'Agro-écologie et aux systèmes d'économie d'eau.
27. De telles actions ne pourraient être réalisées qu'à travers le transfert des technologies et l'échange d'expérience d'une part et l'introduction d'ajustements institutionnels et réglementaires d'autre part.

- Sensibiliser les intervenants aux enjeux réels du changement climatique

28. Les acteurs concernés, y compris les décideurs, devraient être sensibilisés pour qu'ils soient suffisamment conscients des enjeux réels que constituent les impacts du changement climatique sur l'agriculture et les écosystèmes naturels. A cet effet des programmes de sensibilisations et des cycles de formation et d'information devraient être mis en œuvre.

- Préparation aux phénomènes naturels néfastes et aux fléaux

29. Le changement climatique pourra contribuer à l'accroissement de la fréquence et de la durée de certains phénomènes naturels tels que la sécheresse. Il est également probable que les invasions par des ravageurs tels que le criquet Pellerin et les parasites des cultures s'accroissent sous l'effet de l'élévation de la température et les changements dans les aires de répartition des espèces qui s'en suivent.
30. Les systèmes actuels d'alerte et de coordination de l'intervention seront donc de plus en plus sollicités et devraient donc être renforcés en moyens de veille et de diffusion rapide de l'information.

- Renforcer la conservation des ressources génétiques

31. Déployer tous les efforts dans les régions les plus sensibles aux changements climatiques afin de protéger les ressources génétiques animales et végétales afin de garantir les mesures supplémentaires de protection contre la réduction en nombre et spécifique ou l'extinction.

- Renforcer les synergies des plans d'adaptation dans les différents domaines.

32. Tenir compte des impacts du changement climatique et des prévisions climatiques pour l'établissement et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification et de développement durables aux niveaux local, régional et international.

Faciliter l'accès aux sources de financements

33. Les gouvernements et les bailleurs de fonds devraient mobiliser les financements nécessaires pour une gestion des écosystèmes naturels et un développement agricole durables dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques. Les différents bailleurs de fonds sont appelés à assurer une coordination, une harmonisation et une simplification des procédures appliquées pour l'octroi des fonds. De même, les autorités nationales devraient assurer la transparence en matière d'accès et d'utilisation des ressources financières allouées à l'adaptation.

2.5. Adaptation aux changements climatiques pour une meilleure gestion des ressources en eau.

34. L'eau est une ressource naturelle d'importance cruciale et stratégique. Le changement climatique impose des changements dans les méthodes de gestion de cette ressource et l'adoption de nouvelles approches et pratiques de son utilisation. Celles-ci ne sont pas encore tout à fait au point et dépendront des spécificités institutionnelles, sociales et politiques de chaque pays. Les actions suivantes sont nécessaires pour faciliter et réussir l'adaptation de la gestion des ressources en eau dans les pays de la région.

- Améliorer les systèmes de suivi et de collecte de données:

35. La gestion adéquate des ressources en eau ne peut être assurée que si des séries de données fiables sont disponibles. A quelques exceptions près, les systèmes nationaux pour la collecte de données et la modélisation de la gestion des ressources en eau sont faibles et devraient être renforcés en compétences, moyens techniques et financiers. Ceci concerne non seulement les caractéristiques hydrologiques des ressources en eau mais aussi les paramètres et indicateurs de leur utilisation.

- Promouvoir le transfert des technologies en matière d'analyse, d'évaluation des risques et d'adaptation des infrastructures nécessaires à la gestion des ressources en eau

36. Pour que les pays africains réussissent l'adaptation de leurs infrastructures de gestion des ressources en eau aux changements climatiques, il est nécessaire qu'ils bénéficient d'un transfert des technologies appropriées pour l'analyse des risques et le développement d'outils d'aide à la décision.

- Développer les programmes d'économie et de réutilisation de l'eau

37. Plusieurs pays de l'Afrique et de la région méditerranéenne sont touchés par des insuffisances au niveau de la disponibilité des ressources en eau. Les efforts de mobilisation d'eau ne peuvent résoudre que partiellement ce problème qui sera amené à s'aggraver dans la région sous l'effet du changement climatique. Certains pays se sont déjà engagés dans des programmes d'économie d'eau et de réutilisation des eaux usées traitées. La généralisation de tels programmes à tous les pays de la région est le seul moyen de satisfaire les besoins croissant en eau des populations et des différents secteurs économiques.

2.6. Adaptation au changement climatique en matière d'infrastructure

38. Les augmentations attendues dans la fréquence et l'ampleur des phénomènes climatiques (tels que les inondations, les vagues de chaleur, les tempêtes de poussières et de sable, etc.) vont mettre à rude épreuve les infrastructures de l'Afrique et de la région méditerranéenne. Par ailleurs les augmentations attendues pour le niveau de la mer engendreront de sérieux problèmes pour bon nombre d'ouvrages et infrastructures situés dans la zone côtière; d'autant plus que la dimension "changement climatique" n'a pas été prise en compte dans la conception de la quasi totalité de l'infrastructure en Afrique et en Méditerranée. L'impact des dommages occasionnés à l'infrastructure affectera l'économie de plusieurs pays et ceci pourrait se faire à un niveau tel que des perturbations sociales, voire politiques, pourraient s'en suivre.

39. Les actions suivantes sont particulièrement nécessaires pour aider l'Afrique et la région méditerranéenne à adapter leurs infrastructures aux impacts aux changements climatiques.

- Renforcer la capacité des pays à évaluer la vulnérabilité de leurs infrastructures

40. Il est urgent de développer et mettre en oeuvre des projets visant d'une part à former les cadres des institutions et organisations nationales concernées sur les techniques d'évaluation de la vulnérabilité des infrastructures aux impacts du changement climatique et d'autre part à doter lesdites institutions et organisations des moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la réalisation des évaluations de vulnérabilité.

- Intégrer la dimension "changement climatique" dans la planification et la conception des ouvrages et autres éléments d'infrastructures:

41. Dans ce cadre l'appui des pays développés est particulièrement nécessaire tant sur le plan financier que celui de l'assistance technique et du transfert des technologies.

- Promouvoir le transfert de technologie pour lutter contre l'érosion côtière

42. L'érosion des côtes est un phénomène qui touche la plupart des zones côtières de l'Afrique et de la région méditerranéenne et il génère des dommages écologiques importants à travers la disparition d'habitats naturels. Il génère également des dommages aux infrastructures, aux terres agricoles et aux zones d'habitation. L'élévation du niveau de la mer va accentuer ce phénomène et ses impacts sur les plans écologique, économique et social.

43. Dans ce domaine, des projets de coopération et de transfert de technologie sont nécessaires pour permettre aux pays de la région de disposer des technologies nécessaires au suivi et à la modélisation de l'érosion côtière et à l'évaluation de la vulnérabilité de leurs zones littorales à l'érosion côtière. La priorité est à accorder aux zones à forte concentration humaine, aux îles et aux habitats naturels particulièrement sensibles tels que les mangroves et les zones humides côtières.

2.7. Préparation aux impacts sur la santé et aux catastrophes naturelles

44. Les Maladies Humaines: Les catastrophes et désastres naturels sont des phénomènes récurrents dont certains seront plus fréquents et plus violents sous l'impact du changement climatique. L'Afrique souffre déjà de l'effet de plusieurs types de désastres naturels tels que la sécheresse, les inondations violentes, etc. La capacité de la plupart des pays de la région à faire face à ses phénomènes est très faible, d'où un coup social et économique extrêmement élevé (pertes de vies humaines, accentuation de la pauvreté, dégradation de la santé, etc.) et qui sera plus élevé encore avec l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur de ces phénomènes sous l'effet du changement climatique. La solidarité entre les Etats est un moyen pour atténuer les effets de ces catastrophes sur les populations touchées. A cet effet il convient d'entreprendre les actions suivantes :

- Soutien au Développement pour la Santé.

45. Les décisions prises en dehors du secteur de santé ont des effets importants, à la fois négatifs et positifs, sur la santé et le bien-être humains. Il est recommandé donc de soutenir l'intégration des mesures de réduction de la vulnérabilité de santé dans la programmation pour le développement d'autres secteurs appropriés. Ceci devrait inclure les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans des secteurs tels que l'agriculture et les ressources en eau ; et les mesures de réduction en favorisant, par exemple, " avantages partagés " dans la santé pour la réduction, aussi loin que possible, l'utilisation des sources d'énergie qui contribuent à la fois aux émissions de gaz à effet de serre et à la pollution atmosphérique locale.

- Renforcer les systèmes existants de protection sanitaire contre les menaces additionnelles du changement climatique.

46. Bien que les capacités et les programmes existants assurent déjà une certaine protection contre les risques sanitaires liés au climat, cette protection reste incomplète, puisque ces capacités et programmes ne sont pas encore équipés pour traiter les risques additionnels du changement climatique. Il est par conséquent nécessaire d'évaluer les différentes contraintes courantes et possibles susceptibles d'avoir un impact sur la santé humaine sur le plan local ; de renforcer l'infrastructure existante, les capacités techniques et les interventions conçues en vue de contrôler et d'intervenir contre les causes déterminantes et les conséquences liées au climat et d'évaluer l'efficacité des interventions courantes et nouvelles de la santé publique.

- Améliorer les systèmes de détection précoce et de prévisions

47. Doter l'Afrique et la région méditerranéenne de systèmes performants de prévision et d'alerte précoce pour les principaux types de catastrophes naturelles facilitera la préparation et l'intervention. Ces systèmes pourraient consister en un réseau de systèmes sous régionaux couvrant chacun un ensemble de pays et fonctionnant selon des protocoles standards. Il est important que ces systèmes disposent des technologies et moyens pour la collecte et le traitement de données ainsi pour la communication rapide et la diffusion de l'information.

- Mise en place de mécanismes régionaux pour organiser l'intervention en cas de catastrophes naturelles

48. Vu qu'il est attendu que les catastrophes naturelles deviennent plus fortes en intensité sous l'effet du changement climatique, les moyens nécessaires d'intervention seront donc plus importants et pourraient souvent dépasser les capacités du pays touché. L'efficacité de l'intervention sera améliorée par la mise en place de mécanismes régionaux qui seront activés en cas de catastrophes naturelles pour intervenir dans le (ou les) pays touché(s). Ces mécanismes se baseront sur des plans d'urgence, des groupes d'experts et des moyens d'intervention adaptés aux pays concernés. Ils doivent être harmonisés avec les plans d'urgence nationaux.

- Améliorer les systèmes de détection précoce et de prévisions

49. Les menaces sanitaires sont parmi les dimensions humaines les plus claires du changement climatique. Il est par conséquent nécessaire de créer une plus forte prise de conscience de la nécessité d'adopter des mesures d'adaptation et de réduction en vue de protéger et de promouvoir la sécurité sanitaire et de permettre à la communauté sanitaire et humanitaire d'assumer la responsabilité d'orienter des politiques pour la protection de la vie et du bien-être humains.

3. Moyens de mise en œuvre

50. La mise en œuvre de ce plan d'action nécessite un effort important de la part des pays de la région eux-mêmes ainsi que de la communauté internationale et ce en application des principes de Rio et en particulier du principe de responsabilités communes mais différenciées selon lequel "les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du

développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent".

51. Le présent plan d'action offre pour sa mise en oeuvre une importante opportunité pour le renforcement de la solidarité internationale, l'échange d'expérience et l'assistance mutuelle. Les actions recommandées par ce plan d'action pourraient être mises en oeuvre dans le cadre de projet de coopération bilatérale de types Nord - Sud et Sud - Sud et multilatérale Sud -Nord - Sud.
52. Les organisations internationales et régionales concernées par l'Environnement et le Développement devraient jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de ce plan d'action à travers l'assistance technique directe, la facilitation des échanges et la coordination des actions à portée régionales.
53. Sur le plan du financement des programmes d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à leurs impacts, des ajustements sont nécessaires pour adapter davantage et renforcer les systèmes et dispositifs de financements actuels. A cet effet, il s'avérerait particulièrement important de:
 - Etendre les marchés internationaux de carbone pour inclure des projets actuellement non couverts tels que ceux destinés à éviter la déforestation et d'étendre les fonds alloués aux changements climatiques par les pays donateurs ;
 - Explorer des sources alternatives de financement pour les projets d'atténuation des impacts du changement climatique tels que les taxes liées aux émissions de gaz à effet de serre ;
 - Faciliter l'accès aux sources de financements pour les parties prenantes locales et écourter les délais nécessaires à l'approbation des projets par le FEM et les autres bailleurs de fonds ;
 - Augmenter les montants des aides financières allouées au pays africains, en particulier, considérant leur haute vulnérabilité et leur faible capacité à faire face aux changements climatiques et mener les actions d'adaptation nécessaires.

DECLARATION DE TUNIS SUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les Gouvernements, les Organisations bilatérales et multilatérales, les entreprises, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Universitaires participant à "**la Conférence de Solidarité Internationale pour la protection des Régions Africaines et Méditerranéennes du Changement Climatique**", tenue à Tunis, Tunisie, du 18 au 20 novembre 2007, sur l'initiative du gouvernement tunisien,

EXPRIMENT

Leur gratitude envers le gouvernement de la Tunisie pour avoir pris l'initiative d'organiser cet événement important sous le Haut Patronage de **Son Excellence le Président Zine El Abidine Ben Ali**, Président de la République Tunisienne.

SALUENT

L'initiative du Gouvernement de la Tunisie pour avoir organisé la conférence, avec l'appui des gouvernements des Pays Bas, de la France et de l'Italie, du Forum Mondial du Développement Durable, du Programme des Nations Unies pour le Développement (le PNUD), de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement, de l'Observatoire du Sahel et du Sahara, du Plan d'Action pour la Méditerranée, de l'Agence Allemande de Coopération Technique (GTZ), de l'Organisation Mondiale de la Santé, du Centre International pour la Recherche Agricole dans les Régions Arides (ICARDA), de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et de nombreuses sous régions africaines et des pays africains.

CONSIDERANT QUE

- Le Changement Climatique représente un des problèmes les plus préoccupants de la planète, vu son effet sur les ressources naturelles, sur la santé, la sécurité alimentaire, le bien-être et le développement de l'ensemble de la communauté internationale, et que les mécanismes et les moyens d'action ne peuvent être perçus qu'au niveau continental ou régional seulement;
- Les pays africains et du sud de la Méditerranée, bien qu'ils n'émettent que peu de gaz d'effet de serre, sont particulièrement vulnérables aux Changements Climatiques, et ont, donc, besoin d'établir des mécanismes d'adaptation, et de développer des techniques d'adaptation et d'atténuation et de développement propre;

- L'établissement et la mise en œuvre des programmes d'adaptation aux Changements Climatiques constituent une nécessité pressante, en particulier pour les pays africains dont le développement socio-économique dépend de la conservation de leurs ressources naturelles ;
- L'adaptation aux Changements Climatiques devrait être intégrée dans les politiques de développement durable (social, écologique et économique), les stratégies et les plans de développement des pays en voie de développement, en tenant compte de leurs besoins légitimes prioritaires, en vue de réaliser la croissance économique durable et de lutter contre la pauvreté (ODM) ;
- Les synergies entre l'adaptation aux Changements Climatiques et les efforts visant à combattre d'autres problèmes environnementaux, tels que la désertification, la dégradation des sols et de la biodiversité, devraient être optimisées afin de tirer profit des gains accomplis par ces actions ;
- L'aide aux pays les plus vulnérables en vue d'anticiper et de s'adapter aux impacts du Changement Climatique contribue à atteindre les objectifs de développement, y compris ceux convenus au niveau international lors du Sommet du Millénaire, et ceux définis par les Conventions des Nations Unies (Changements Climatiques -UNFCCC, Lutte contre la Désertification-UNCCD et Biodiversité-UNCBD).

TENANT COMPTE

- Des besoins légitimes prioritaires des pays en voie de développement en termes d'établissement de la croissance économique durable et de lutte contre la pauvreté généralisée qui limite leur capacité d'adaptation ;
- De la pression croissante sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire en Afrique et la région Méditerranéenne ;
- De la capacité limitée des pays Africains pour s'adapter aux Changements Climatiques ;
- De la longue expérience de la coopération de certains pays développés avec les pays en voie de développement partenaires, pour lutter contre la pauvreté et réduire les pertes humaines et économiques provoquées par le Changement Climatique.

SE RAPPELANT

- Que les défis croissants du Changement Climatique exigent le développement continu des connaissances scientifiques, du transfert des technologies, et le partage des expériences entre tous les pays.

DECLARENT QU'ILS

- Déploieront tous les efforts en vue d'incorporer l'adaptation aux Changements Climatiques dans les stratégies de développement ;

- Tâcheront de s'assurer que les pays en voie de développement en Afrique et dans la région méditerranéenne sont capables de réduire leur vulnérabilité face aux Changements Climatiques, et de définir les stratégies nationales d'adaptation, et qu'ils intégreront les mesures prioritaires d'adaptation nécessaires dans leurs programmes sectoriels de développement ;
- Développeront les capacités et mobiliseront tous les moyens humains et institutionnels pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées d'adaptation aux Changements Climatiques ;
- Renforceront les capacités d'information et de sensibilisation publiques, à tous les niveaux, au sujet des effets du Changement Climatique, et assureront leur intégration dans les programmes d'adaptation et d'atténuation;
- Mettront en œuvre les programmes pour le transfert des connaissances et des expériences ainsi que les technologies appropriées aux peuples qui en ont besoin en vue d'élaborer des stratégies de développement national ;
- Renforceront l'expertise, la coopération et la solidarité pour la prévention et l'intervention contre les phénomènes climatiques extrêmes dans les pays les plus vulnérables ;
- Fourniront tous les efforts pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs afin d'atténuer les effets négatifs du Changement Climatique ;
- œuvreront à la promotion des relations entre les pays de la région, afin de garantir aux générations futures le droit de vivre dans un environnement propice au développement ;
- Renforceront la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, tout en favorisant la circulation de l'information et les libres échanges ;
- Développeront des mécanismes de coopération plus efficaces et les soutenir afin d'améliorer l'intégration et l'adaptation des pays africains aux Changements Climatiques ;
- œuvreront à mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en place des stratégies d'atténuation et d'adaptation et des plans d'action appropriés.

DEMANDENT QUE :

- La lutte contre le Changement Climatique et l'adaptation aux Changements Climatiques soient placées à la tête des priorités de la Communauté Internationale, des autorités nationales et de la société civile ;
- Les bailleurs de fonds, aux niveaux bilatéral et multilatéral, soutiennent les gouvernements des pays en voie de développement, particulièrement les pays les plus vulnérables, pour l'élaboration des stratégies d'atténuation et d'adaptation, et en établissant et en mettant en œuvre des projets et des plans d'action concrets ;

- Les pays développés mettent en place de nouveaux mécanismes pour concrétiser les principes de la solidarité internationale, et contribuent au financement du développement, et particulièrement dans les pays africains ;
- Les gouvernements, les organismes internationaux, les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G) et les établissements de recherches s'engagent à soutenir les pays africains et méditerranéens en mettant en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, afin de parer aux effets du Changement Climatique, lutter contre la pauvreté et favoriser le développement des pays les plus vulnérables. Le financement de l'adaptation aux Changements Climatiques devrait être complémentaire au financement de l'ODA afin d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire.
- L'ONU soit mandatée pour mettre en place des directives pour le développement et la mise en œuvre de la production du biocarburant en Afrique en tenant compte de la priorité de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le continent.
- Etant donné que les pays riches ainsi que les pays développées ont admis pendant la conférence leur rôle en tant que principaux générateurs des gaz à effet de serre provoquant ainsi le réchauffement planétaire, les participants à la conférence ont exprimé l'urgence pour que l'Afrique et les régions Méditerranéennes poursuivent le développement vert comme contribution de leur part pour aider à arrêter le Changement Climatique. Cependant, ceci dépendra du financement du coût additionnel lié à de tels développements par les pays développés riches.
- Les systèmes d'alerte précoce soient introduits et renforcés en vue de se préparer contre toutes les catastrophes naturelles en Afrique et dans les régions méditerranéennes.

SUIVI

- La déclaration devra être communiquée lors du segment de haut niveau de la 13^{ème} Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Bali-Indonésie, décembre 2007.
- Les principaux messages devraient également être communiqués pendant la prochaine Assemblée Générale de l'ONU.

ACTION IMMÉDIATE/PREMIERS PAS

Dans un effort de compenser l'empreinte Carbone de la Conférence de Solidarité Internationale pour la protection de l'Afrique et de la méditerranée du Changement Climatique, le Gouvernement tunisien, avec le soutien du PNUD et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux propose de prévoir un fonds qui permettra de neutraliser les émissions dégagées lors de l'organisation de cette conférence.